

Info-Alerte n° 2426 du 18 août 2021



LUTÈCE DIFFUSION recouvre

LUTÈCE DIFFUSION est une société de vente à distance spécialisée dans les timbres et monnaies pour collectionneurs.

Mais une opération promotionnelle peut cacher l'envoi d'office d'un produit complémentaire « pour examen sans obligation d'achat. » Le client est amené à régler cet envoi complémentaire ou doit le retourner, à ses frais, à l'expéditeur.

Une telle stratégie commerciale est bien évidemment source de conflits avec des consommateurs qui ont lu trop rapidement le bon de commande.

Un consommateur a transmis au **Réseau anti-arnaques** le courrier émanant du service procédure de **LUTÈCE DIFFUSION**: « Vous n'avez pas répondu à un premier, deuxième, troisième, quatrième et cinquième rappel. Vous n'avez pas répondu à nos mises en demeure. Votre dossier est remis à notre service poursuite du recouvrement qui fera appel à l'huissier de justice le plus proche. »

Au fait, la créance qui est réclamée porte sur un montant de 12 €.



INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le : Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir BP 40179 – 79205 PARTHENAY cedex

(contact@arnaques-infos.org) – Page Facebook

SIRET: 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)